

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ON ARRIVE EN OR

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00
France et Belgique.....	» 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00
Etranger : Tarif A.....	» 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00
» Tarif B.....	» 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

ANNONCES.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1906. Inter. 6.
TOURCOING.....	33, rue Carot, Téléph. 37.
LILLE.....	3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.

CHEQUES POSTAUX 87 LILLE

Visitez la Belgique
Des Expositions Universelles
ANVERS-LIEGE
Expositions d'Art Moderne
BRUXELLES
De Flers à GAND
OFFICE DES CHEMINS DE FER BELGES
32, Rue Richelieu, 32
PARIS (1^{er})
et M. VALCKE
61, rue de la Gare, 61
ROUBAIX
Cartes de circulation de 5 et de 10 jours.

BILLET PARISIEN Démagogie socialiste

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 3 JUIN (MINUIT).

La rentrée parlementaire n'a été marquée par aucun incident notable ; la séance de la Chambre, notamment, s'est déroulée dans le calme, malgré les manœuvres tentées par les socialistes pour passionner le débat. Mais l'Assemblée a accueilli leurs suggestions avec froideur. Les radicaux-socialistes ont même souligné de leurs applaudissements le mot ironique qu'un député a lancé à M. Léon Blum qui se plaignait des méthodes défectueuses de travail proposées à la Chambre par le Gouvernement. « Je ne suis pas chargé, ajouta impudemment le député socialiste, de faire la police de la Chambre ». « Heureusement ! » cria quelqu'un sur les bancs de la gauche. Et ce mot est le don de déridier l'Assemblée qui montra, par son attitude, qu'elle n'était pas encore mûre pour se plier humblement aux consignes du député de Narbonne.

Les socialistes ont cherché à exploiter à des fins politiques l'odieux attentat de Montreuil. Cette étrange attitude ne s'explique que par le désir grandissant des socialistes unifiés de recueillir les troupes communistes actuellement en débandade.

Ils ont délibérément donné un coup de barre à gauche et vraisemblablement leur nouvelle orientation se traduira par les résolutions du Congrès de Bordeaux. Or, la catastrophe de Montreuil leur fournit une belle occasion de se poser en défenseurs des communistes, selon eux calomniés par les représentants du régime capitaliste.

Mais ils ont voulu trop prouver ; et la pauvre argumentation d'interpellateurs trop sèdes, exprimant radicalement une opinion contrainte par tous les faits, a laissé à la Chambre l'impression que c'est bien vainement que les démagogues cherchent à détourner des auteurs du crime de Montreuil le châtiment qui les attend. Les techniciens chargés de l'enquête concluent à l'attentat. La version fantaisiste de l'HUMANITÉ ne tient pas à l'examen le plus superficiel. Et ne faut-il pas déplorer que tant de mauvaise foi, au service d'une si mauvaise cause, puisse obscurcir chez les intelligences frustes le simple bon sens ?

En tous cas, les communistes, même avec l'appui inattendu des socialistes, ne réussiront pas à faire prendre à la grande majorité du peuple français des vessies pour des lanternes.

L'opinion constate, d'après les faits déterminés par des magistrats et des ingénieurs, que l'accident de Montreuil a été provoqué par des criminels. Elle veut que ces derniers soient recherchés et châtiés, qu'ils puissent être et à quelque groupe qu'ils appartiennent. Les démagogues perdront leur temps à entraver l'action de la justice, ou, plutôt, ils trahiront à se déconsidérer un peu plus auprès des esprits sérieux.

L'avenir est-il moins sombre au pays de Gandhi ?

S'il faut en croire la nouvelle de la prochaine réunion de la Conférence de la Table Ronde, il semble que la démonstration de Gandhi et de ses partisans n'aura pas été vaine.

En effet, cette conférence portera, dit-on, sur l'attribution à l'Inde d'un nouveau statut semblable à celui qui régit les Dominions.

Mais l'Inde est-elle unanime à le réclamer ? Que non ! Il reste encore dans cet immense empire tant de petits Etats feudataires qui se trouvent bien de la domination britannique et, d'ailleurs, l'Inde sans les Anglais risquerait fort de sombrer dans l'anarchie, amenant à la curée les Etats voisins.

La campagne de Gandhi et de ses partisans aura eu au moins l'opportunité de démontrer à l'Angleterre qu'il était temps qu'elle songeât à préciser et même à réaliser ses promesses nationalistes.

En attendant, le mouvement insurrectionnel passif, bien qu'un à un ses leaders soient allés garnir les prisons anglaises, n'en subsiste pas moins. Il faut cependant prévoir le moment où, faute de chefs et aussi peut-être parce que les Britanniques auront attendu leurs doléances et y feront droit, cette révolution en puissance cessera d'avoir sa raison d'être.

Telle qu'elle est, la croisade entreprise par Gandhi et les nationalistes est — faut-il le dire ? — nettement xénophobe.

Ces paroles de M. Patel, ancien président de l'Assemblée législative hindoue, arrêté dernièrement lui aussi, le démontrent clairement : « I regard the program of boycott of British goods in general and all foreign cloth in particular as more important than any other program of the Congress. » Autrement dit, avant tout, boycottage des produits anglais et même en général des produits étrangers.

Ce boycottage a visé surtout les tissus anglais et un journal britannique faisait remarquer récemment que les entrées dans l'Inde pour le mois d'avril accusaient une régression de cinquante pour cent.

Le geste symbolique de Gandhi et de son archaïque machine à filer concrétise cette campagne.

Quoi qu'il en soit, les gestes du Mahatma ont avant tout le caractère d'un défi symbolique, car l'Inde sera forcément obligée de recourir à l'étranger, ses ressources ne lui permettant pas de soutenir la lutte à armes égales.

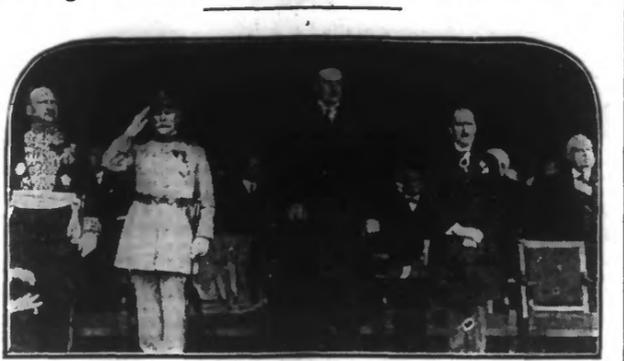
C'est ce que nous a laissé entendre le sourire optimiste de M. Bonnaud, notre attaché commercial aux Indes, qui se trouvait hier à Roubaix et que nous avons interviewé à ce sujet.

Pour contenter les esprits, pour empêcher le retour de ces désordres qu'entraîne fatalement un mouvement insurrectionnel, même quand il se prétend l'opposé de la violence, il semble bien que la Conférence de la Table Ronde s'attachera à la sage solution d'accorder aux Hindous une partie de ce qu'ils demandent et d'en arrêter à composer avec les chefs nationalistes.

Dans ce cas, si ce n'est une chimère, les prisonniers politiques libérés décrèteront l'arrêt de la campagne de la désobéissance civile et verront enfin appliquer à leur pays ce qu'ils appellent « la substance de l'indépendance », c'est-à-dire le statut des Dominions.

R. T.

L'inauguration du monument aux morts de Reims



M. Maginot, ministre de la guerre, a présidé l'inauguration du Monument aux morts de la ville de Reims.
Voici à la tribune officielle, de gauche à droite : Le PRÉFET MAGNY, le MARÉCHAL PÉTAÏN, M. MAGINOT et M. MARCHANDEAU, député-maire de Reims. (W.W.P.)

Les funérailles solennelles du cardinal Luçon

Reims, 3 juin. — Le temps est brumeux. Dès le matin, la ville est décorée de drapeaux en berne et cravatée de deuil. Les troupes de la garnison prennent leurs positions sur le parcours du cortège.

Dès 10 heures, les personnalités affluant à l'archevêché, où les reçoit le secrétaire général, M. le chanoine Delmont. Dans la chapelle ardente, sur la bière, a été déposée la « cappa magna » et la barrette cardinale. Arrivent le général Lanson, président de la Société de la République; le ministre de la Guerre; les autorités civiles, religieuses et militaires, etc.

A 11 heures, le clergé arrive de la cathédrale. Du perron, le chanoine Frézet, président de l'Académie nationale de Reims, à laquelle appartient le défunt, prononce une allocution. Il célèbre l'admirable dignité de vie, le haut caractère et la sainteté du cardinal. Il rappelle son héroïsme et sa simplicité.

Le cardinal Meunier procède à la levée du corps, qui est porté sur le corbillard tiré par des chevaux caparotés. En tête viennent les sociétés locales : anciens combattants, foyers-scolaires, élèves du séminaire, etc.

Autour du corbillard ont pris place le maréchal Franchet d'Espèrey, M. Chiraux, préfet de Vendée, ancien préfet de Reims; le comte de Mugy, président de la Chambre de commerce; le docteur Roussel, président de la Société de la Légion d'honneur, etc.

Le domestique du défunt porte son chapeau et des séminaristes suivent avec les insignes du prélat. Sur des coussins sont épinglées sa Légion d'honneur et ses autres décorations.

Mgr Neveux, évêque auxiliaire, vicaire capitulaire du diocèse, conduit le deuil. Il précède le général Lanson, représentant M. Doumergue, qui marche seul; puis viennent M. Maginot, représentant le Gouvernement, et le maréchal Pétain.

A la suite des membres du Corps diplomatique et du Parlement, dont M. Marchand, député-maire, toutes les autorités civiles et militaires, et les municipalités des villes environnantes. Toutes les cinq minutes, un son de cloche se fait entendre.

Sur la place du Paris, les troupes présentent les armes, les musiques battent « Aux Champs ». La cathédrale n'a aucune décoration extérieure. L'intérieur est tendu de noir.

L'entrée du sanctuaire est dressé un catafalque très simple sur lequel le cercueil est glissé.

Tout de suite, la messe mortuaire commence. Le bourdon de la cathédrale rappelle aux Reimais les jours sombres où sonnait le tocsin. L'office est chanté par la maîtrise et les séminaristes qui dirigent l'abbé Hesse.

Mgr Tissier, évêque célébrant, et les quatre cardinaux, NN. SS. Bistot, Verdier, Charost, et Maurin donnent les cinq absoutes rituelles. Le vicaire capitulaire, Mgr Neveux, entouré de la famille archépiscopale, va remercier à l'entrée de la nef les personnalités officielles. A 2 heures l'office est fini.

La foule défile jusqu'à 16 heures. Le corps sera descendu ensuite dans les caveaux.

La cérémonie se sera déroulée avec une très grande simplicité, malgré la présence du nonce apostolique, Mgr Maglione, de quatre cardinaux, de trente et un prélats.

Au dehors, l'immense foule qu'on aperçoit par les portails ouverts, s'associa aux prières, autour d'un statue de Jeanne d'Arc, réplique de celle de Fremet. Au-dessus de la foule en prière cette statue se dressait comme le symbole de l'esprit et de la foi supérieurs à la force brutale. Toute la vie du vénéral défunt fut également un symbole de cette supériorité.

La Chambre fixe la date des interpellations

Paris, 3 juin. — La rentrée de la Chambre des députés s'effectue dans une atmosphère de parfaite sérénité. Les députés gagnent dans le calme leurs places respectives. MM. Tardieu et Briand au banc du Gouvernement doivent serrer un grand nombre de mains qui se tendent à eux. MM. Mallarmé, Francis Pons, Ricolfi, Oberkirch, Aloïse Delmont, P.-E. Flaudin, Morinaud, sont au banc du Gouvernement. Le président M. Fournier-Buisson ouvre la séance à 15 h. 00 devant 300 députés environ.

La Chambre adopte sans débat la proposition de résolution de M. Charles Goniaux et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à demander l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi votée par la Chambre des députés le 17 mars 1925, concernant la fixation du prix de la betterave sucrière.

Le projet de loi portant introduction dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, de diverses dispositions de loi du 13 août 1926 autorisant les communes et les départements à établir des taxes.

Le projet tendant à la ratification du projet de convention concernant la réparation des maladies professionnelles, adopté par la Conférence internationale du travail, dans sa septième session tenue à Genève, du 19 mai au 10 juin.

La proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'article 47 de la loi du 19 juillet 1889, relatif à la composition du Conseil d'administration des écoles normales primaires.

La proposition de loi de M. A. Borrel et plusieurs de ses collègues, tendant au classement des variants de la route nationale n° 202, dite « route des Alpes », reliant la vallée de l'Isère à celle de l'Arre.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à adhérer à l'acte général de l'arbitrage; mais le président invite d'abord la Chambre à régler son ordre du jour, notamment en ce qui concerne les interpellations qu'il énumère.

Pendant ces deux longues lectures, la salle achève de se remplir. Le président rappelle les fixations déjà arrêtées pour certaines interpellations.

M. Tardieu. — Le Gouvernement demande à la Chambre de maintenir la séance du vendredi après-midi de chaque semaine pour la discussion des interpellations et de décider dans un souverainement l'ordre des interpellations, sous réserve des fixations déjà intervenues.

MM. Rogeon et Moch insistent sur l'urgence qu'il y a à décider l'ordre du jour sur l'origine véritable de l'accident de chemin de fer qui s'est produit à Montreuil, sur le réseau du P.-L.-M.

Puis chaque interpellateur développe les raisons pour lesquelles il y a également urgence à voir venir la séance en discussion.

M. Fournier-Buisson met alors aux voix le maintien de l'ordre du jour, c'est-à-dire les interpellations sur l'Indochine en tête de l'ordre du jour de vendredi. Ceux qui veulent la priorité pour les interpellations sur les postiers votent contre le maintien de l'ordre du jour.

Le maintien de l'ordre du jour est adopté par 298 voix contre 296. Ce sont donc les interpellations sur l'Indochine qui sont inscrites les premières.

Il s'agit des interpellations de MM. Moutet, Taittinger et Outrey, sur les événements d'Indochine. L'interpellation Berthoin sur l'expulsion et l'arrestation de Jeanne d'Arc, est jointe.

La Chambre renvoie à jeudi la discussion du projet relatif à l'adhésion à l'acte général d'arbitrage.

La séance est levée à 17 h. 45. Séance jeudi, à 15 heures.

A Bavincourt, dans un baraquement incendié on découvre les cadavres de trois personnes assommées à coups de hache

Le hameau de l'Arbre, à cheval sur la route nationale d'Arras à Doullens, dépendant de la commune de Bavincourt et situé à quelques centaines de mètres de la gare de Saulpy-Arbrét, a été, au cours de la nuit de lundi à mardi, le théâtre d'un crime d'une férocité inouïe, qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer et que seul peut effrayer un cerveau ayant une terrible vengeance à exercer.

Les époux Bussy-Caron et leur petite fille ont été tués à coups de hache et les assassins, pour chercher à égarer la justice et échapper leur horrible forfait, ont mis le feu au baraquement occupé par les victimes. La femme et la fillette ont été carbonisées, le cadavre du mari a été retrouvé balayant dans une mare de sang. A quelques mètres de la porte de son baraquement, à l'entrée d'une prairie, volci dans quelles circonstances :

C'est dans un baraquement en bois, reconstruit en tôle, avec une petite dépendance à usage de poulailler, qu'habitaient depuis quelques semaines seulement les époux Bussy, le mari, facteur des Postes, ayant quitté la Poste de Beaumetz-les-Loges où il était resté trois ans, pour revenir exercer sa profession à l'Arbrét, son pays d'origine.

Ce baraquement construit avant la guerre était situé derrière la ferme occupée par Louis Bussy, frère de la victime, et sa femme, maison paternelle des enfants Bussy.

La découverte du crime

Il pouvait être 6 heures du matin quand M. Mesureur, cultivateur, aperçut le baraquement en feu. Au même moment, un autre cultivateur, M. Barbier, demeurant sur la route, à proximité de la ferme Bussy, aperçut à son tour le foyer d'incendie.

Tous deux donnèrent l'alarme et se rendirent chez Louis Bussy, frère de la victime, pour l'informer de ce qui se passait. Ce dernier et sa famille étaient encore couchés. Malgré la pluie qui faisait rage, ils se levèrent précipitamment et se rendirent vers le baraquement presque entièrement consumé.

C'est alors que Louis Bussy aperçut le cadavre de son frère gisant dans une mare de sang. Mais il ne pouvait encore deviner la vérité.

On courut alors jusqu'au centre de la commune pour prévenir M. Goudeau, maire, et les pompiers, car il pouvait y avoir un danger de propagation d'incendie au grand hameau voisin dépendant de la ferme.

En même temps que le maire, arrivaient les pompiers qui se mirent en devoir d'éteindre le feu.

Tout danger ayant disparu de ce côté, on pensa aux habitants du logis et le maire ayant fait les premières constatations, fit transporter le cadavre de l'infortuné facteur dans la maison de son frère.

Une horrible vision

Les cadavres du baraquement étant à demi éteints, on aperçut deux cadavres complètement carbonisés. Le premier, celui de la petite Lucienne, 8 ans, adossé à la cheminée, la tête reposant sur la main droite. A côté du petit lit et perpendiculairement à ce dernier, ce qui reste du cadavre de M^{lle} Bussy, née Prudence Caron, âgée de 32 ans.

Cette horrible vision fit reculer les plus audacieux, qui n'osèrent même plus porter le regard de ce côté. C'est alors que l'on commença à deviner le crime monstrueux qui avait été commis dans la nuit.

Premières investigations

M. Goudeau, maire de Bazincourt, fit prévenir d'urgence la gendarmerie d'Avènes-le-Comte.

Vers 7 heures, les gendarmes arrivèrent sur les lieux du crime.

Immédiatement, ils commencèrent leur enquête et ils se rendirent bientôt compte qu'un horrible drame avait dû se dérouler dans le baraquement. Ils durent toutefois faire appel à l'intervention d'un médecin. Le docteur Debé, arrivant vers neuf heures, constata que le cadavre, sa femme et leur fillette avaient été tués à coups de hache. Le cadavre portait en effet d'affreuses entailles des deux côtés de la tête, dans le sens de la coupe gauche, et l'autre derrière l'oreille droite, par où s'échappait la cervelle. Le bras gauche était sectionné au coude. Sa femme, qui a dû être frappée en dehors de son lit, portait une plaie au sommet droit de la tête, de même que la petite fille, frappée dans son lit par la féroce assassin.

Devant cette certitude, la gendarmerie informa M. Méhaye, juge de paix à Avènes-le-Comte, lequel arriva à son tour à l'Arbrét, accompagné de son greffier. Le Parquet d'Arras fut à son tour avisé, de même que le lieutenant Le Guillou, commandant la gendarmerie de Saint-Pol. Ce dernier vint aussitôt pour continuer l'enquête, accompagné de son chef de brigade.

Une scène de sauvagerie inouïe

On ne peut qu'admirer, pour le moment, diverses hypothèses sur les circonstances et les causes de cet épouvantable forfait, les témoins directs faisant complètement défaut.

Il paraît toutefois probable que les assassins étaient plusieurs et le drame a très bien pu se dérouler comme suit : les époux Bussy et la fillette étaient couchés; le mari, endormi, fut tué quelquefois ou fut appelé. Il revêtit ses effets de facteur, se coiffa de son képi et sortit en chaussettes. Il se rendit dans la prairie, derrière son baraquement et entra en conversation avec l'un des assassins; il fut alors frappé à coups de hache. La barrière d'entrée de la prairie et une roue y adossée portèrent de nombreuses traces de sang.

On peut admettre que le coup fait, l'assassin pénétra dans la maison et, s'acharnant sur la femme et la fillette, leur fit subir le même sort.

Le criminel dut alors penser à effacer toutes traces de son crime et c'est alors qu'il eut l'idée infernale d'incendier le baraquement. On ne s'explique pas toutefois que le cadavre du mari soit resté dehors et ce que l'on comprend encore moins c'est qu'on ait cherché à transporter son cadavre.

Pour y parvenir, il fallait être au moins deux personnes. Ce qui prouverait ce transport, c'est qu'à une dizaine de mètres de

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES



(Photo H. Manouel.)
M. le DOCTEUR LAPIQUE qui vient d'être élu à l'Académie des Sciences

La séance du Sénat

Paris, 3 juin. — Les membres de la Haute-Assemblée sont venus en grand nombre assister à la séance de rentrée. Il est 15 h. 5 lorsque M. Paul Doumer, qui préside, déclare la séance ouverte devant environ deux cents sénateurs.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. J. Pons, puis celui de M. Gaudin de Villaine, évêque.

Le président fait connaître que M. Dominique Deladaze reprend ses interpellations sur la production de l'épave et qu'il demande, en outre, à interpellier sur les agissements de l'association dite nationale du bonnavier de Courcelles.

Une longue discussion s'engage sur une demande d'interpellation de M. Louis Soulié (Loire), qui se plaint d'avoir failli être victime d'un complot diabolique à propos d'enquêtes sur les affaires regardant particulièrement la région de Saint-Etienne. Il s'agit de promesse de vente de terrains comme suite au plan de décontamination d'aéronautique de M. Laurent Eynac.

Finalement, le Sénat décide de s'occuper de la séance de la date de la discussion des interpellations.

On débute sans débat un projet de loi voté par la Chambre des députés, modifiant le paragraphe de l'article 6 de la loi du 26 juillet 1925, pour la création de chambres de métiers.

Le Sénat s'ajourne au mercredi 11 juin, à 16 heures.

La séance est levée à 16 h. 20.

Le fait marquant de la journée au Sénat a été la lecture de M. Raymond Poincaré, que son long ministère avait obtenu hors du Parlement depuis dix ans.

L'ancien président de la République, maintenant complètement rétabli, n'a pas pu paraître à la séance. Il est demeuré dans la salle des conférences, où il a été très en cour par ses collègues, qui ont voulu venir à leur tour lui témoigner leur sympathie et lui exprimer leur satisfaction de le voir en si bonne forme.

M. Poincaré a quitté le Sénat quelques instants après la fin de la séance.

Conseil des ministres

Paris, 3 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue. Le Conseil a fixé les propositions qui seront faites par le Gouvernement, en ce qui concerne la discussion des projets de loi dont la Chambre est saisie.

Conformément aux décisions antérieures de l'Assemblée, il demandera, en première ligne, le vote des deux projets relatifs à l'acte général d'arbitrage et à la cour permanente de justice internationale.

En ce qui concerne les interpellations, le Gouvernement confirmera son acceptation des fixations antérieurement arrêtées et s'en remettra à la Chambre pour les fixations nouvelles, la séance du vendredi après-midi demeurant réservée aux interpellations.

M. Jacques-Louis Duménil, ministre de la Marine, a rendu compte au Conseil de son voyage d'inspection en Afrique du Nord.

Le déraillement du Paris-Nice

Une personne connaissant bien la région de Montreuil a émis l'hypothèse suivante qui est parmi celles qu'envisagent les enquêteurs.

Depuis fort longtemps, la gare de Montreuil est mise au pillage, les vols y sont presque quotidiens. La compagnie doit même demander à la police d'établir une surveillance spéciale, qui fut levée il n'y a que quelques jours. Connaissant ce détail, sachant qu'entre le train précédant le rapide 27 et le passage de ce convoi à Montreuil il y a 43 minutes d'écart, pendant lesquelles la voie est libre, des individus n'auraient-ils pas résolu de s'emparer de quelques voyageurs dont il y a, aux abords du lieu de la catastrophe, des amoncellements ? Pour transporter les traverses, ils se seraient emparés du lori, espérant s'en servir comme d'un petit chariot. Mais, s'étant trompés d'heure, ils auraient été surpris par l'arrivée du rapide. Ils auraient alors abandonné l'appareil, qui serait malencontreusement tombé à cheval sur le rail, et se seraient sauvés en hâte.

Un instant, on émit l'hypothèse qu'on pouvait se trouver en présence d'un attentat antisocialiste, dirigé contre un ministre italien, M. Boita, arrivé récemment à Paris, de nombreux ouvriers italiens ayant travaillé sur les voies et cet endroit, l'un d'eux croyant que le ministre serait dans le rapide 27 n'aurait-il pas eu l'idée de l'attenter ? Cette hypothèse fut rapidement abandonnée.

Une colonne de manifestants portant des emblèmes soviétiques marchait sur Vinh-Long

Saigon, 3 juin. — Une colonne de sept cents manifestants prenant prétexte d'un match de football, s'est mise en marche sur Vinh-Long, à 130 kilomètres au sud-ouest de Saïgon.

Suivant le correspondant du « Matin », l'Administration s'est portée aussitôt à sa rencontre avec quinze miliciens. Comme en tête du cortège avaient été déposés des enfants et des femmes porteurs de banderoles rouges aux insignes soviétiques, le chef de la province invita ces Français et ses amis les manifestants à se retirer.

Des vociférations lui répondirent et la tête de la colonne continuait à avancer, les miliciens chargèrent à coups de fusil.

La bande alors, se dispersa dans les champs. Quelques perturbateurs tombèrent dans des marais, mais il n'y eut aucun blessé sérieux, la garde civile ayant réussi à se dégager sans tirer un coup de fusil.

Cent vingt arrestations ont été effectuées dont quatre-vingt manifestants.

La « province de Nice » figura au cortège nuptial du prince de Piémont !...

Nice, 2 juin. — A l'époque du mariage du prince de Piémont, fils du roi d'Italie, ses jeunes filles de la colonie italienne de Nice furent envoyées à Rome, revêtues du costume traditionnel niçois, pour y figurer dans le défilé des provinces italiennes.

La nouvelle de ce voyage, bientôt ébruitée à Nice, provoqua des protestations de la part de plusieurs groupements. La préfecture en fut saisie et l'enquête à laquelle on procéda permit d'apprendre que c'est sur la suggestion du commissaire du fascio à Nice, M. Stéphane de Notari, que ces jeunes filles étaient allées à Rome.

Sur le rapport du préfet, M. Benedetti, le ministre de l'Intérieur vient de prendre un arrêté d'expulsion contre le commissaire du fascio. Il a été signé à M. de Notari, qui a un délai de huit jours pour regagner l'Italie.

Les droits de douane sur les tissus en Bulgarie

Sofia, 3 juin. — Le département des Finances a adressé à la douane une circulaire majorant, à partir d'aujourd'hui, le coefficient des droits perçus sur certains produits de provenance étrangère. La majoration affecte principalement les cotonnades et les tissus de laine, dont les droits seront calculés désormais sur la base non pas de 20, mais de 27 leva-papier pour un leva-or.

Des aviateurs préparent à Londres un vol transatlantique



Les aviateurs Kingsford Smith, Saul et Van Dyk, qui vont entreprendre sous peu le vol Europe-New-York, sont arrivés à Londres, où ils vont effectuer leurs derniers essais. De gauche à droite : Le capitaine SAUL (navigateur), le capitaine KINGSFORD SMITH (pilote) et M. VAN DYK (second pilote), photographiés à leur arrivée à Londres, devant leur avion « Creix-de-Sud », avec lequel ils vont voler vers New-York. (Kéroux-Tierce et Co.)